

**En situation de vêlages Précoces**  
(vêlages moyens entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 janvier)

**Dossier B**

**Producteur de broutards pour le marché  
italien (autour de 400 kg vifs) :**

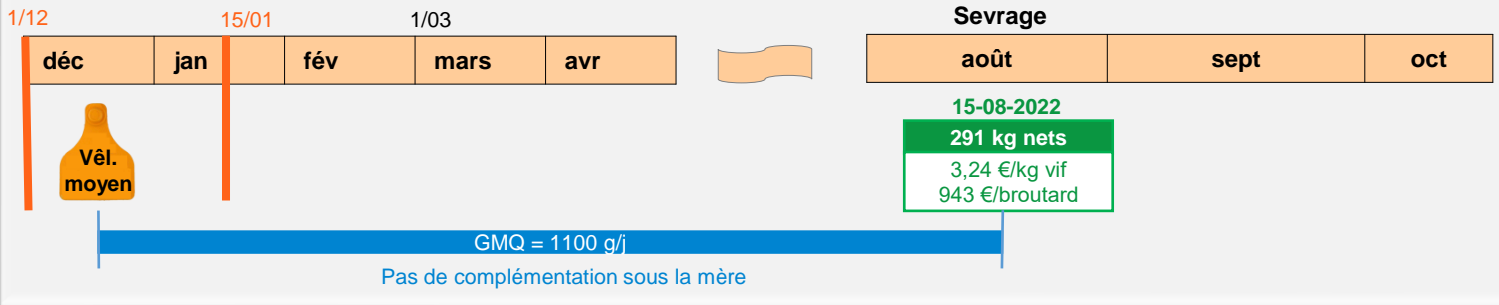
***Ai-je intérêt à ... :***

- Accélérer de la croissance sous la mère par l'intensification de la complémentation (**fiche B1**)
- Alourdir jusqu'à 450 ou 475 kg vifs en situation de complémentation intensive sous la mère (**fiche B2**)
- Alléger les poids jusqu'à 300 ou 360 kg vifs en situation de complémentation intensive sous la mère (**fiche B3**)
- Alourdir jusqu'à 450 ou 475 kg vifs en situation de complémentation semi-intensive sous la mère à partir de juin (**fiche B4**)
- Alléger les poids jusqu'à 300 ou 360 kg vifs en situation de complémentation semi-intensive sous la mère à partir de juin (**fiche B5**)



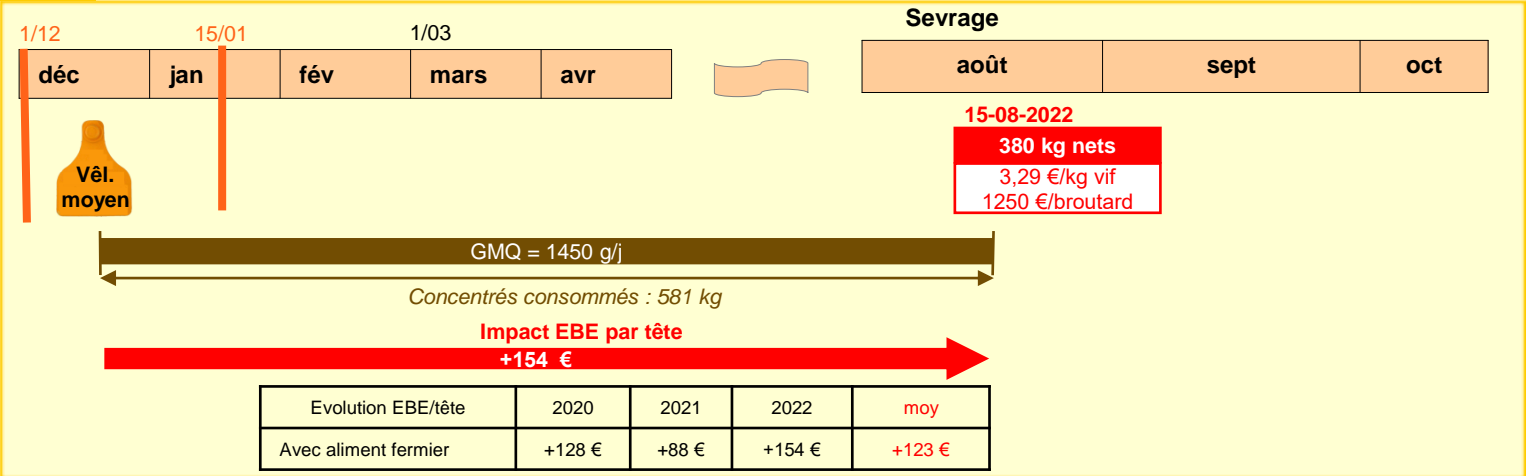


à partir d'un itinéraire **sans complémentation** avant sevrage :

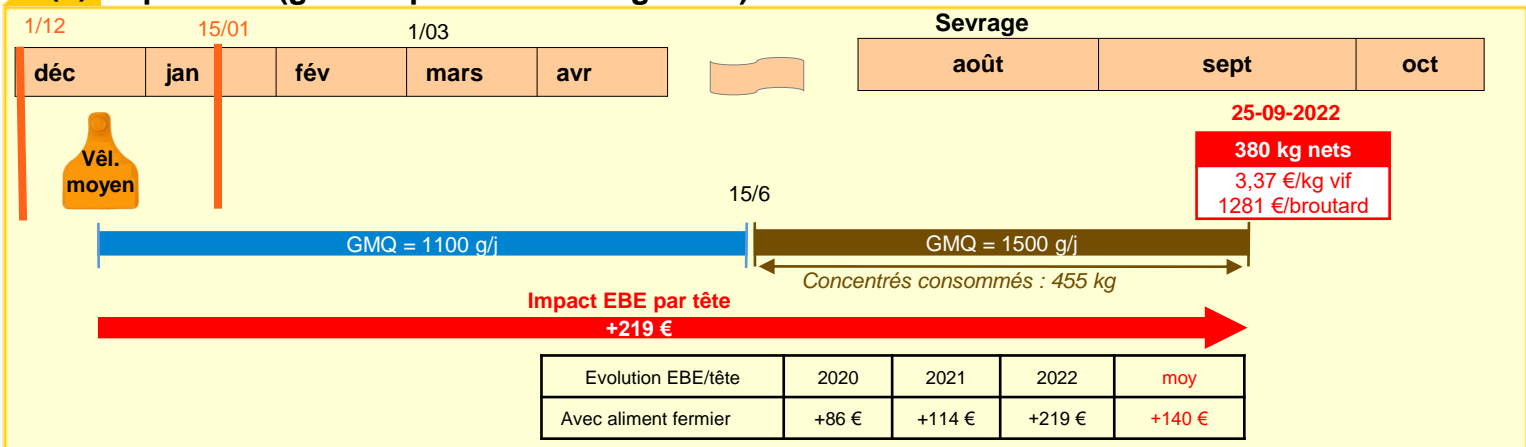


**Ai-je un intérêt économique à accélérer la croissance de mes broutards avant sevrage par une complémentation : intensive dès la naissance (a) ou semi-intensive à partir du 15 juin (b) ?**

**(a) Complémentation dès la naissance pour obtenir un broulard de 400 kg bruts en août (gain de poids = +100 kg bruts)**

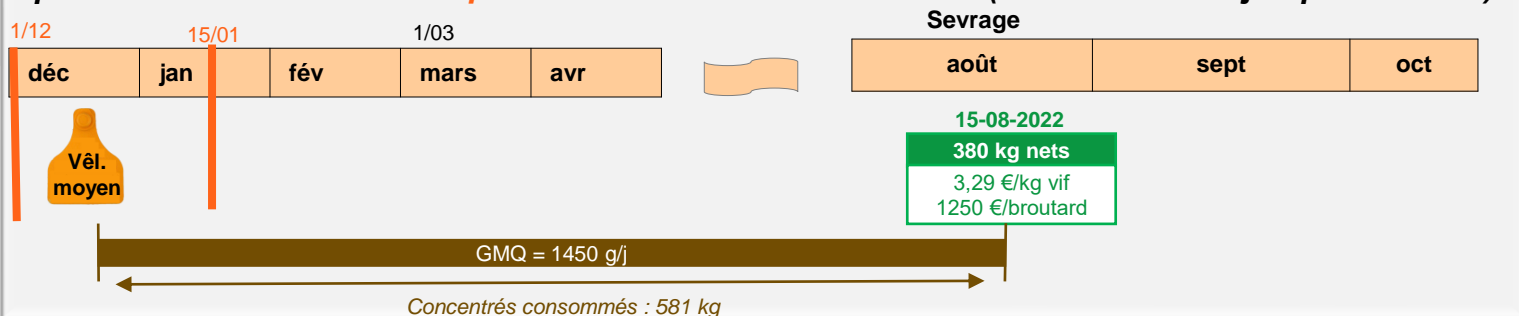


**(b) Complémentation à partir du 15 juin pour obtenir un broulard de 400 kg bruts fin septembre (gain de poids = +100 kg bruts)**



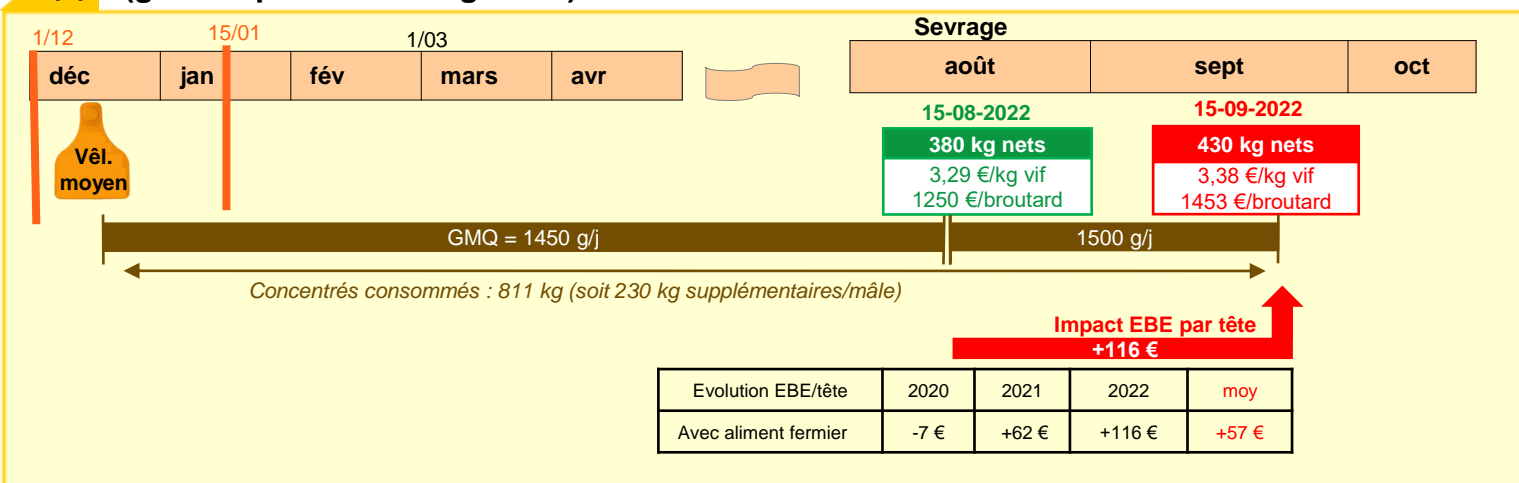
La complémentation intensive ou semi-intensive des broutards sous la mère présente un intérêt économique de respectivement 123 €/tête et 140 €/tête en moyenne depuis 3 ans dans les systèmes à vêlages précoces. Avec une consommation de concentrés plus élevée (+126 kg), la complémentation dès la naissance permet une vente plus précoce. Depuis deux ans, l'évolution des prix de marchés favorise l'intérêt économique de la complémentation semi-intensive. Le choix entre ces deux options d'alourdissement sera aussi conditionné par des enjeux d'organisation interne à l'exploitation.

à partir d'un itinéraire de **complémentation intensif** du broutard (de la naissance jusqu'à la vente) :

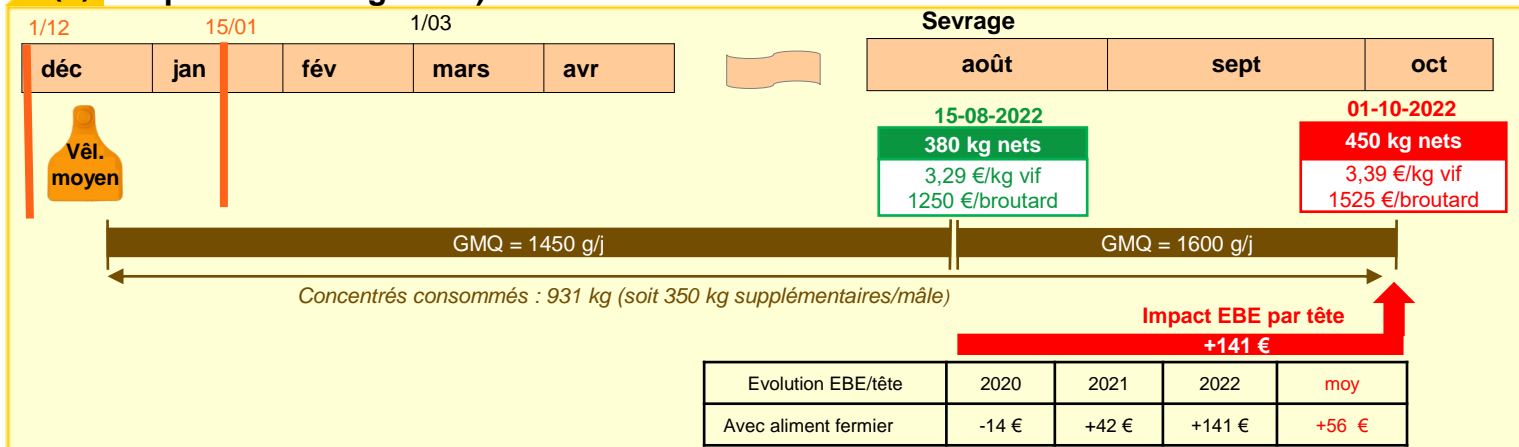


**Ai-je un intérêt économique à encore alourdir mes broutards jusqu'à 450 kg (a) ou 475 kg bruts (b) après sevrage ?**

**(a) Alourdissement du broutard à 450 kg bruts par une repousse jusqu'à mi-septembre (gain de poids = +50 kg bruts)**

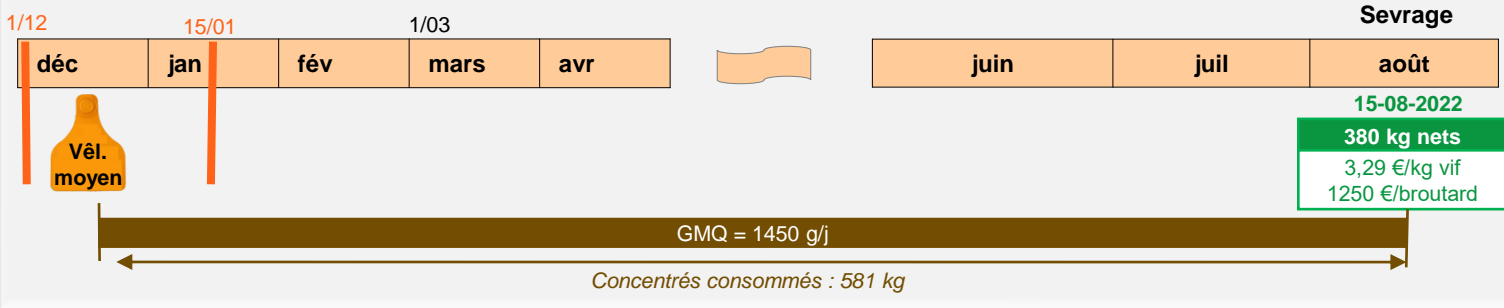


**(b) Alourdissement du broutard à 475 kg bruts par une repousse jusqu'à début octobre (gain de poids = +75 kg bruts)**



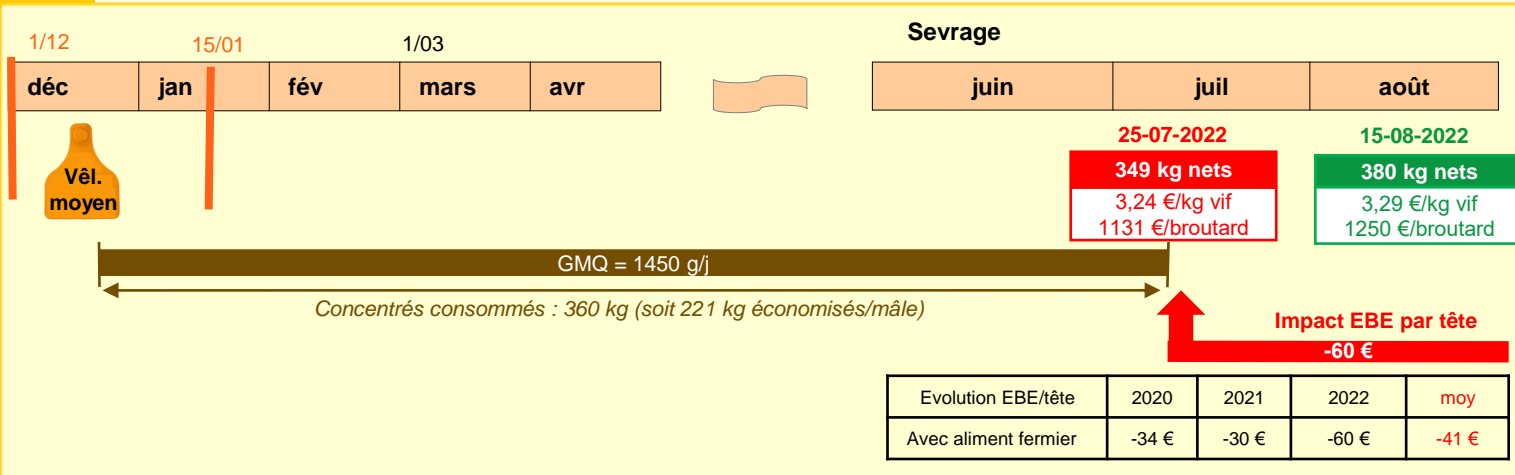
En moyenne sur les 3 dernières années, la recherche de poids plus lourds présente le même intérêt économique pour les deux situations. Avant 2021, dans les situations de vêlages précoces associés à un itinéraire intensif de conduite de broutards, l'optimum économique était atteint à 400 kg bruts (380 kg nets) sur les mois de juillet et août. Depuis le second semestre 2021, c'est la hausse des cours qui favorise un alourdissement au-delà des 400 kg bruts avec un intérêt économique certain jusqu'à 450 kg bruts (430 kg nets), mais plus aléatoire au-delà.

à partir d'un itinéraire de **complémentation intensif** du broutard (de la naissance jusqu'à la vente) :

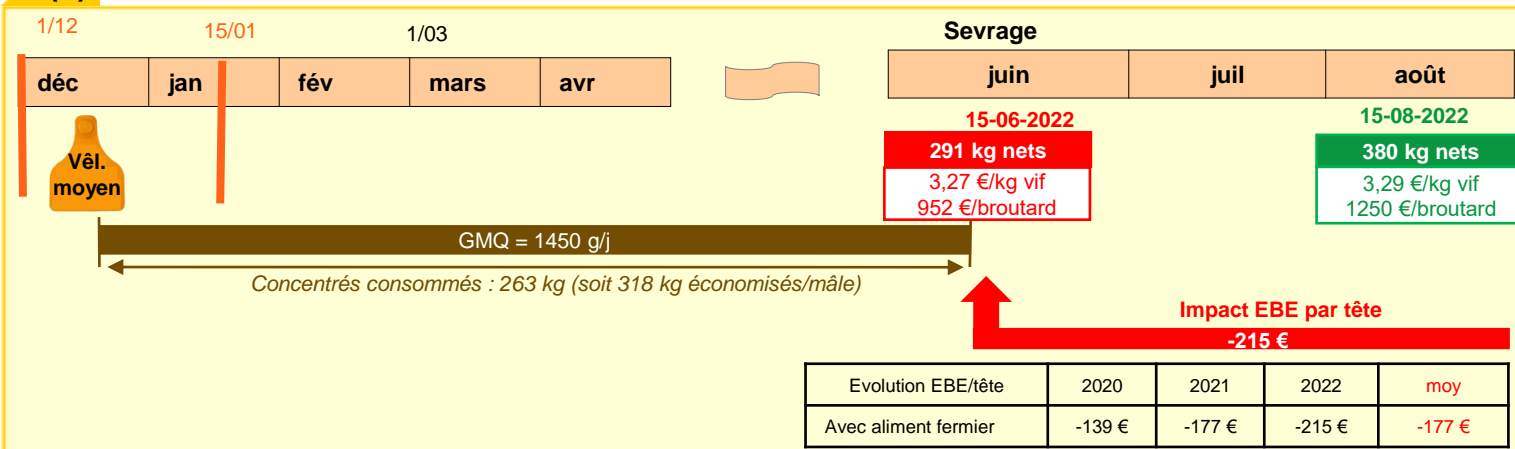


Ai-je un intérêt économique à produire des **broutards légers**  
de 360 kg (a) ou 300 kg bruts (b) ?

(a) Vente anticipée du broutard à **360 kg bruts** fin juillet (réduction du poids = -40 kg bruts)



(b) Vente anticipée du broutard à **300 kg bruts** mi-juin (réduction du poids = -100 kg bruts)



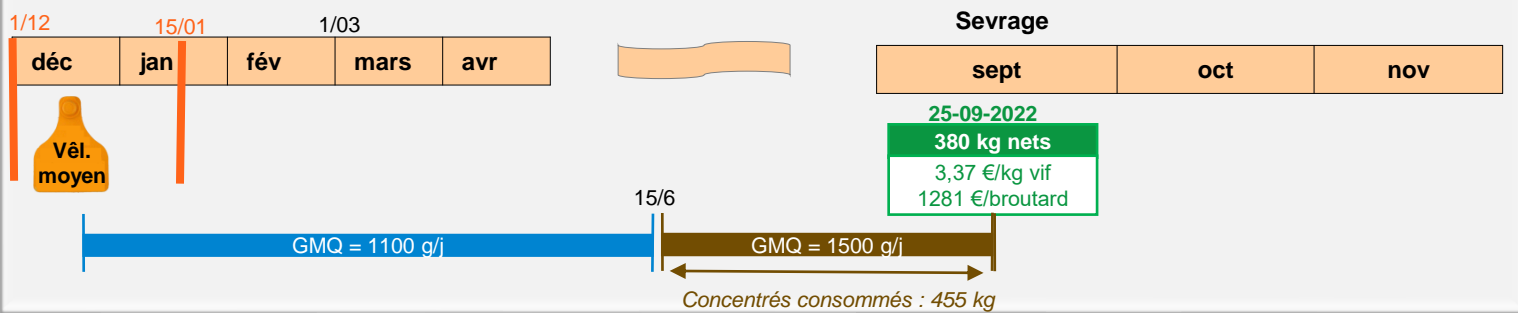
En situation de vêlages précoces et avec une complémentation intensive des broutards, en moyenne 3 ans, l'économie globale est dégradée de 41 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 360 kg bruts fin juillet et de 177 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 300 kg bruts mi-juin.

En 2022, pour retrouver la même efficacité économique, il aurait fallu vendre :

. 17 centimes de plus au kg le broutard de 360 kg bruts (soit 3,41 €/kg)

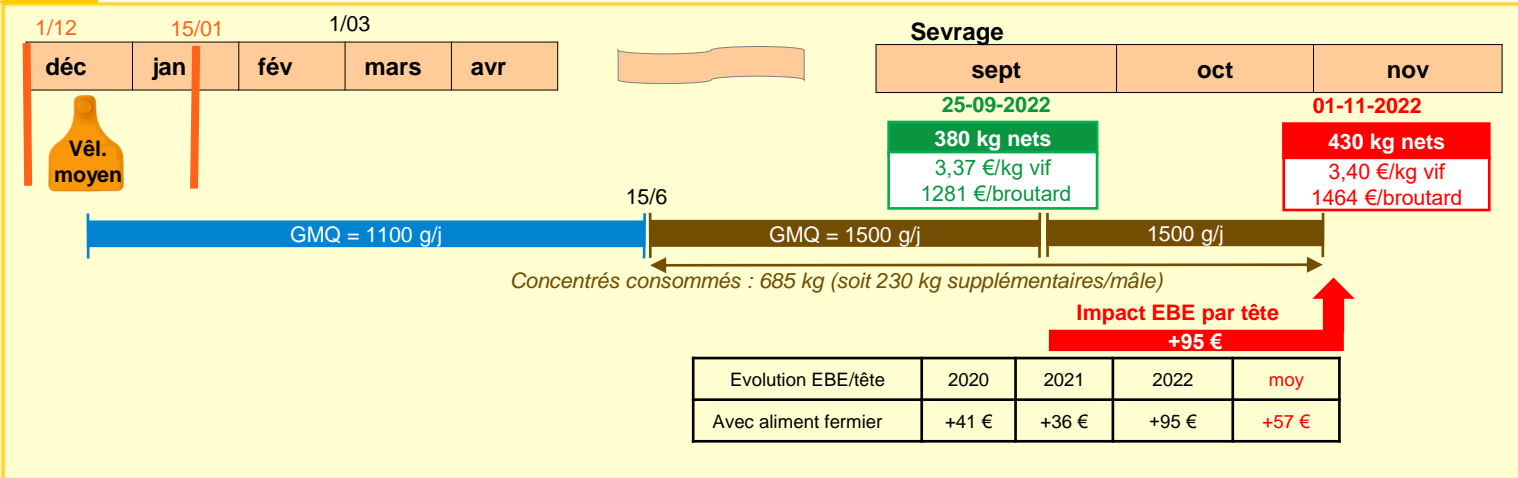
. 74 centimes de plus au kg le broutard de 300 kg bruts (soit 4,01 €/kg)

à partir d'un itinéraire de **complémentation semi-intensif** du broutard (de mi-juin jusqu'à la vente) :

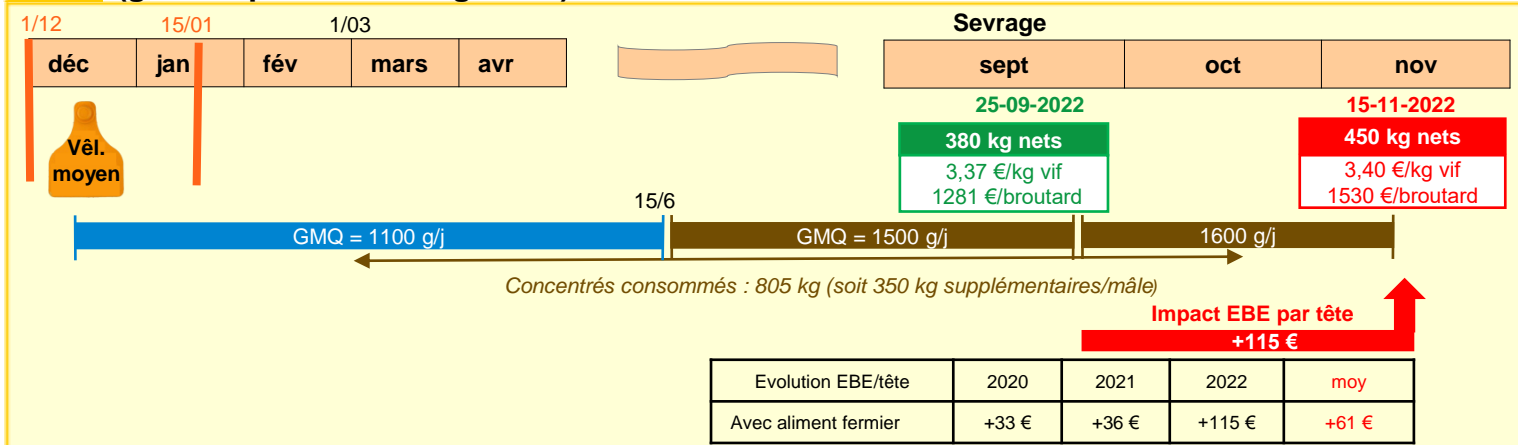


Ai-je un intérêt économique à encore **alourdir** mes broutards jusqu'à 450 kg (a) ou 475 kg bruts (b) après sevrage ?

(a) Alourdissement du broutard à **450 kg bruts** par une repousse jusqu'au début novembre (gain de poids = +50 kg bruts)



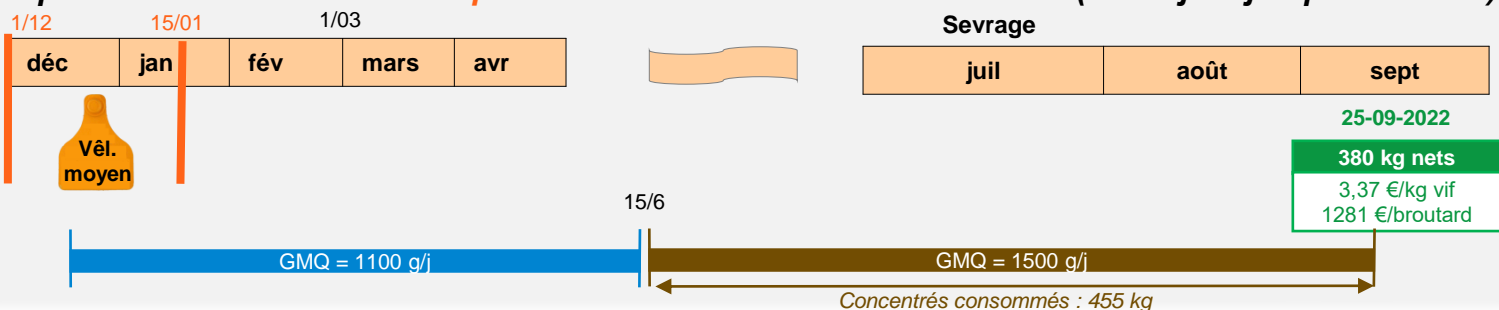
(b) Alourdissement du broutard à **475 kg bruts** par une repousse jusqu'à mi-novembre (gain de poids = +75 kg bruts)



Dans les situations de vêlages précoces, dans ce contexte de complémentation semi-intensive du broutard à partir de mi-juin, l'intérêt économique est favorable dans les 2 situations en moyenne 3 ans : +57 €/tête pour un broutard de 450 kg bruts et +61 €/tête pour un broutard de 475 kg bruts. Toutefois, produire un broutard de 475 kg bruts (450 kg nets) plutôt qu'un 450 kg bruts (430 kg nets) ne présente un intérêt économique qu'en 2022.

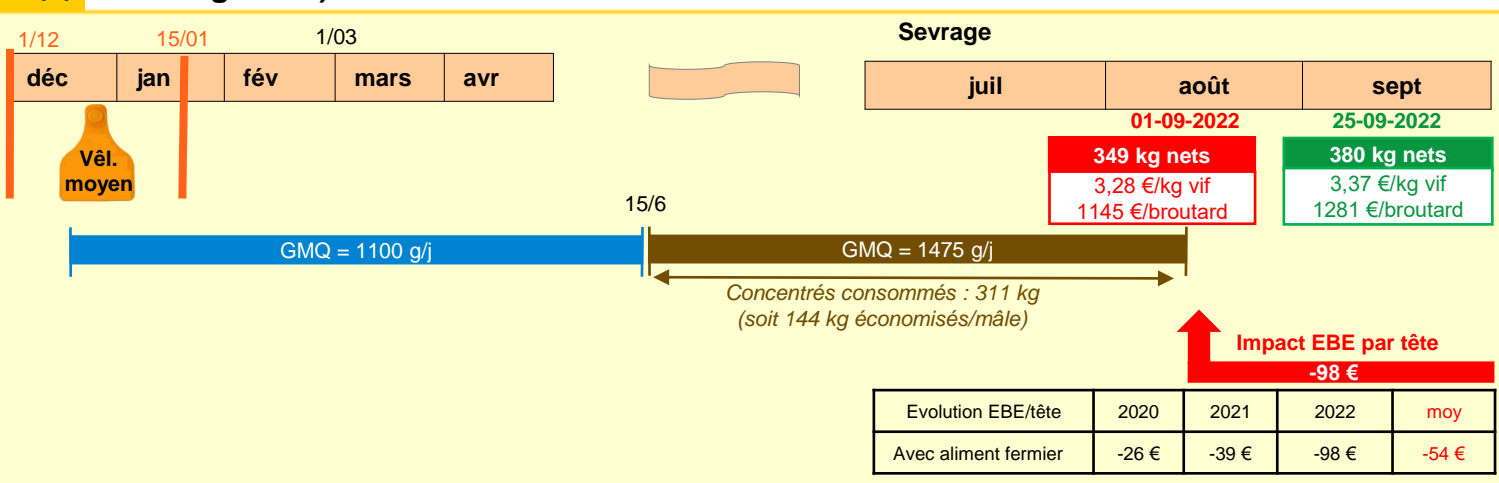


à partir d'un itinéraire de **complémentation semi-intensif** du broutard (de mi-juin jusqu'à la vente) :

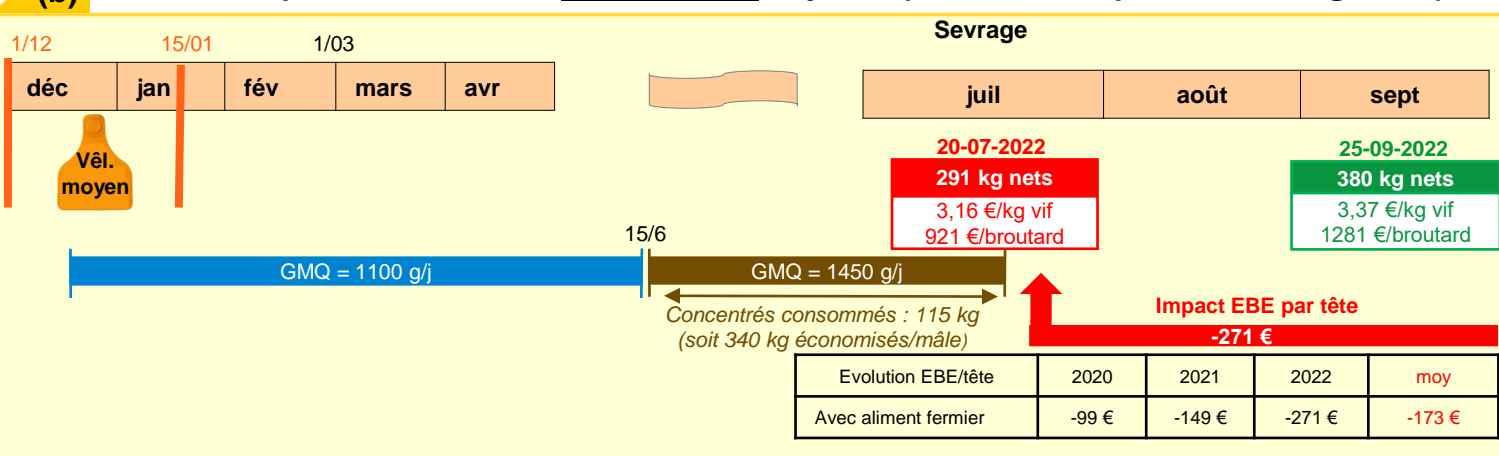


Ai-je un intérêt économique à produire des **broutards légers** de 360 kg (a) ou 300 kg bruts (b) ?

(a) Vente anticipée du broutard à **360 kg bruts** début septembre (réduction du poids = -40 kg bruts)



(b) Vente anticipée du broutard à **300 kg bruts** fin juillet (réduction du poids = -100 kg bruts)



En situation de vêlages précoces et avec une complémentation semi-intensive des broutards à partir de mi-juin, en moyenne 3 ans, l'économie globale est dégradée de 54 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 360 kg bruts début septembre et de 173 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 300 kg bruts fin juillet.

En 2022, pour retrouver la même efficacité économique, il aurait fallu vendre :

. 28 centimes de plus au kg le broutard de 360 kg bruts (soit 3,56 €/kg)

. 93 centimes de plus au kg le broutard de 300 kg bruts (soit 4,09 €/kg)





# Différences d'efficacité économique en fonction du type de concentré utilisé chez les herbagers et les polyculteurs

## Intérêt économique en 2022 d'accélérer la croissance sous la mère :

			Herbagers		Polyculteurs	
			aliment fermier	aliment broutard	aliment fermier	aliment broutard
selon le type d'aliment utilisé :						
B1	a)	avec une complémentation intensive (dès la naissance)	+ 154 €	+ 89 €	+ 147 €	+ 89 €
	b)	avec une complémentation semi-intensive (à partir mi-juin)	+ 219 €	+ 168 €	+ 213 €	+ 168 €

## Intérêt économique en 2022 d'alourdir des broutards de 400kg bruts :

			Herbagers		Polyculteurs	
			aliment fermier	aliment broutard	aliment fermier	aliment broutard
selon le type d'aliment utilisé :						
complémentation intensive sous la mère						
B2	a)	par une repousse à 450 kg bruts mi-septembre	+ 116 €	+ 91 €	+ 121 €	+ 98 €
	b)	par une repousse à 475 kg bruts début octobre	+ 141 €	+ 103 €	+ 150 €	+ 113 €
complémentation semi-intensive sous la mère						
B4	a)	par une repousse à 450 kg bruts début novembre	+ 95 €	+ 71 €	+ 101 €	+ 78 €
	b)	par une repousse à 475 kg bruts mi-novembre	+ 115 €	+ 77 €	+ 123 €	+ 87 €

## Intérêt économique en 2022 de produire des broutards légers :

			Herbagers		Polyculteurs	
			aliment fermier	aliment broutard	aliment fermier	aliment broutard
selon le type d'aliment utilisé :						
complémentation intensive sous la mère						
B3	a)	par une vente anticipée à 360 kg bruts fin juillet	- 60 €	- 36 €	- 57 €	- 35 €
	b)	par une vente anticipée à 300 kg bruts mi-juin	-215 €	- 179 €	- 210 €	- 179 €
complémentation semi-intensive sous la mère						
B5	a)	par une vente anticipée à 360 kg bruts début septembre	- 98 €	- 82 €	- 96 €	- 82 €
	b)	par une vente anticipée à 300 kg bruts fin juillet	- 271 €	- 232 €	- 266 €	- 232 €

Les aliments utilisés pour la réalisation de ces chiffrages ont les caractéristiques suivantes :

- L' « Aliment broutard » est un aliment complet du commerce contenant 17% de MAT
- L' « Aliment fermier » est composé à 74% de céréales, à 24% de tourteau de colza et à 2% de CMV ce qui correspond à un aliment à 17% de MAT.

Pour un même aliment, les chiffrages obtenus en système herbager ou de polyculture-élevage peuvent montrer des différences car les prix affectés aux céréales et à la paille alimentaire dans chacun de ces systèmes n'ont pas la même valeur.

## Références élaborées par :

---



Valentine NAVEREAU  
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or  
Pôle Agricole de Pouilly-en-Auxois  
21320 CREANCEY  
Tél : 06.76.45.63.71.



Amélie BRISSON  
Frédérique MARCEAU  
Chambre d'Agriculture de la Nièvre  
25, Bd Léon Blum - CS 40080  
58028 NEVERS CEDEX  
Tél : 03.86.93.40.00.



Thierry LAHEMADE  
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire  
59, Rue du 19 Mars 62 - CS 70610  
71010 MACON CEDEX  
Tél : 06.45.47.15.96.



Jérôme LAVIRON  
Alyse  
3, Rue Jules Rimet  
89400 MIGENNES  
Tél : 03.86.92.36.40.